

Le collectif  
“ Réformons la Justice ”  
décerne le  
**GLAND'OR 2011**

à Monsieur Pierre PICHOFF,  
Juge du Tribunal de Béthune  
Pour corruption, trafic d'influence et escroquerie  
rien que cela ! (ça aurait pu être pire : voir en bas)

Il a été mis en examen à Lille

## Le juge en prison

Un juge du tribunal de grande instance de Béthune  
a été mis en examen pour corruption, trafic d'influence  
et escroquerie, a annoncé hier le procureur de Lille Frédéric Fèvre.

**L**e juge incarcéré, Pierre Pichoff, 58 ans, attendra en prison en attendant son audition lundi par un juge des libertés et de la détention (JLD), selon une source proche du dossier.

Ce juge du TGI de Béthune présidait des audiences correctionnelles.

Au printemps et à l'automne dernier, la police du Pas-de-Calais a reçu deux courriers anonymes « qui dénonçaient un magistrat de la juridiction de Béthune comme ayant un comportement peu déontologique », a expliqué à l'AFP le procureur de Lille Frédéric Fèvre.

Ce dernier n'a souhaité livrer aucun détail sur les faits dont le magistrat est soupçonné.

Lorsqu'il était vice-président à Troyes de 1990 à 1997, il avait déjà été « mis en cause et sanctionné par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui avait ordonné sa rétrogradation et sa nomination à Béthune », selon le procureur.

En outre, deux autres personnes ont également été déférées en vue de leur mise en examen dans cette affaire. Le parquet a requis un mandat de dépôt pour l'un et un placement sous contrôle judiciaire pour l'autre.

L'un d'eux est déjà mis en examen dans une affaire de fausses factures dans laquelle est mis en cause l'ancien maire d'Hénin-Beaumont Gérard Dalongeville, selon une source proche du dossier.

Le procureur n'a pas écarté de possibles « liens indirects » entre les deux affaires, mais s'est montré très prudent.

Le juge devrait faire l'objet d'une suspension provisoire de la magistrature, avant que le CSM, saisi par la Chancellerie, ne statue sur son cas.

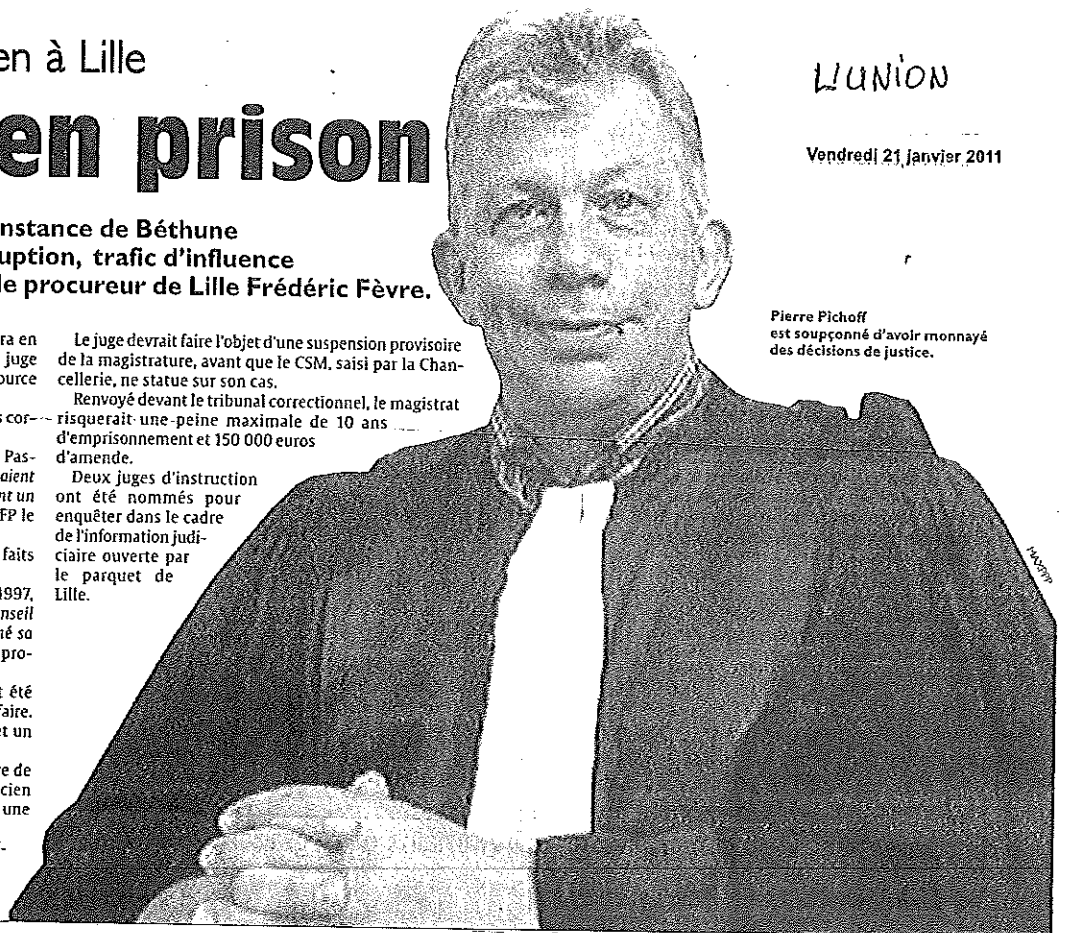
Renvoyé devant le tribunal correctionnel, le magistrat risquerait une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Deux juges d'instruction ont été nommés pour enquêter dans le cadre de l'information judiciaire ouverte par le parquet de Lille.

L'UNION

Vendredi 21 janvier 2011

Pierre Pichoff est soupçonné d'avoir monnayé des décisions de justice.



« Anonymat garanti pour magistrats pédophiles »,  
Le Canard enchaîné du 23 juillet 1997